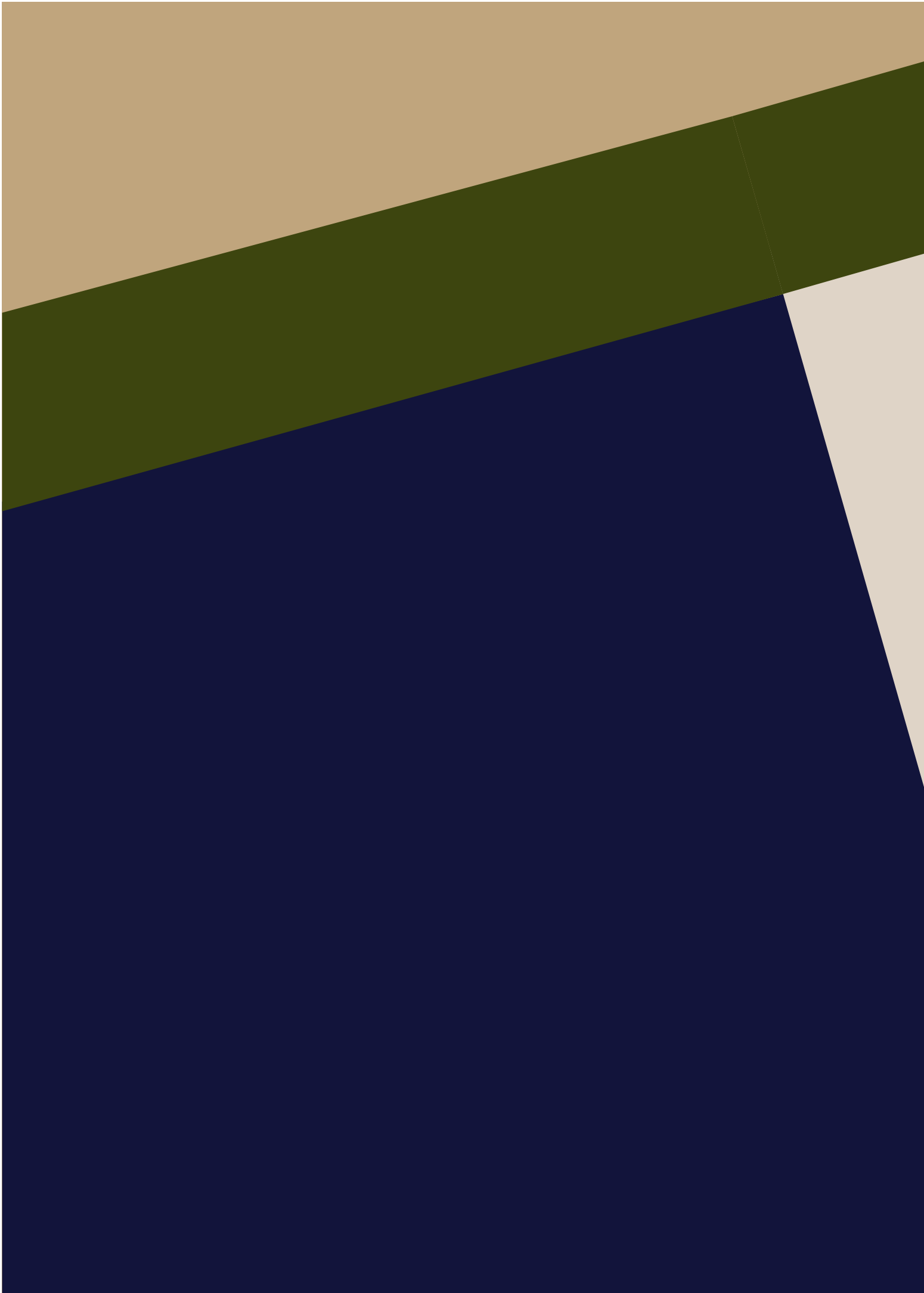


# *Rapport annuel* 2016



UNE MAISON ATTENTIONNÉE



## **SOMMAIRE**

### **AVANT-PROPOS**

1

### **GOUVERNANCE**

2

### **RAPPORT DE GESTION**

3

### **COMPTES ANNUELS**

6

### **COMPTE DE PROFITS ET PERTES**

8

### **COMMENTAIRES AUX COMPTES ANNUELS – NON AUDITÉS**

10

### **ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

12

### **RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ**

46

### **NOTRE ACTIONNAIRE**

48



# *Avant-propos*

Présente à Luxembourg depuis 1920, la Banque de Luxembourg est une des plus importantes banques privées du Grand-Duché. Nous sommes au service d'une clientèle locale, européenne et internationale d'investisseurs privés que nous conseillons et accompagnons à toutes les étapes de leur vie. Nous proposons à nos clients une politique d'investissement indépendante qui privilégie la régularité de la performance sur le long terme et l'accès aux meilleurs produits du marché.

Notre savoir-faire en termes de conseil et de gestion ainsi que les produits, services et outils développés dans le cadre de notre activité première de private banking sont également mis à la disposition d'acteurs professionnels de la gestion. Nous offrons par ailleurs un éventail de compétences reconnues dans le domaine des fonds d'investissement. Dans la pratique de notre métier, nous nous appuyons sur les atouts de notre actionnaire, le groupe Crédit Mutuel-CIC.

Dotée de EUR 930,6 millions de fonds propres comptables, la Banque de Luxembourg compte un peu plus de 800 collaborateurs et a réalisé en 2016 un bénéfice après impôts de EUR 63,1 millions pour un total de bilan de EUR 13,4 milliards.

## GOUVERNANCE

### { MANAGEMENT }

**Administrateur Délégué** — Pierre Ahlborn  
**Entreprises, Marketing et Communication** — Philippe Depoorter  
**Coordinateur Finances** — Philippe Duchêne  
**Salle des Marchés** — Benoît Elvinger  
**Secrétariat Général** — Georges Heinrich  
**Financement** — Étienne Planchard  
**Compagnie Financière de Gestion (CFG)** — Sam Reckinger  
**Banque Professionnelle** — Fernand Reiners  
**Banque Privée, Estate Planning** — Luc Rodesch  
**BLI – Banque de Luxembourg Investments** — Guy Wagner  
**Organisation & Informatique, Finances, Opérations** — Romain Weiler

### { LE CONSEIL D'ADMINISTRATION }

#### Président

Philippe Vidal, Directeur Général Adjoint du CIC, Paris

#### Vice-Président

Michel Lucas, Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, Paris

#### Administrateur délégué

Pierre Ahlborn, Luxembourg

#### Administrateurs

Nicolas Buck, CEO Seqvoia, Luxembourg > jusqu'au 22 mars 2016

Jacques Delvaux, Avocat, Luxembourg

Carine Feipel, Avocate, Luxembourg > à partir du 16 août 2016

Jean Hoss, Avocat, Luxembourg

Georges M. Lentz Jr., Administrateur délégué Brasserie Nationale, Luxembourg

Philippe Neyrand, Directeur, CM-CIC Grands Comptes, Paris

Pit Reckinger, Avocat, Luxembourg

Charles Ruggieri, Président de Batipart Invest, Luxembourg

Benoît Elvinger, Secrétaire du Conseil d'Administration, Luxembourg

#### Présidents Honoraires

Robert Reckinger, Luxembourg

Jean Weber, Le Plan-de-la-Tour

Administrateurs honoraires :

Dr Ekkehard Storck, Vice-Président honoraire, Berlin

Camille Diederich, Luxembourg

Paul Leesch, Luxembourg

Dr Jost Prüm, Sarrebruck

Marc Weinand, Luxembourg

# Rapport de gestion

## ÉVOLUTION DES AFFAIRES

### GÉNÉRALITÉS

L'exercice 2016 s'inscrit dans un contexte économique international caractérisé par une croissance modérée, mais fragile. Malgré la mise en œuvre de politiques budgétaires et monétaires accommodantes, les tensions géopolitiques et les incertitudes liées par exemple au vote en faveur du Brexit ou encore aux appels au protectionnisme ont pesé sur la reprise économique. Dans ce contexte, les clients cherchent davantage la prévisibilité, la durabilité, la solidité et la sécurité. Le bilan de la Banque leur offre ces qualités et son approche en assure la pérennité. La solidité de son bilan combinée à celle de son unique actionnaire, le Crédit Mutuel CIC, l'un des groupes bancaires européens les plus robustes, est un atout indéniable.

Ainsi le ratio de solvabilité « tier1 » de la Banque est de 25,6%. L'année 2016 s'est clôturée par un bénéfice net de EUR 63,1 millions, en baisse de 8,2% par rapport à celui de 2015. Le produit net bancaire enregistre un recul de 24,6% pour s'établir à EUR 251,3 millions principalement en raison d'une diminution des commissions nettes et des revenus des valeurs mobilières. Au 31 décembre 2016, les dépôts titres et espèces, dépôts fiduciaires inclus, marquaient une hausse de 0,3% à EUR 68,7 milliards, tandis que la somme du bilan de la Banque s'élevait à EUR 13,4 milliards.

Les collaborateurs de la Banque ont relevé les nombreux défis de l'année 2016 en témoignant d'un engagement exemplaire et en faisant évoluer le modèle de la Banque de façon à asseoir solidement les bases de son évolution future.

Aucun événement pouvant avoir un impact significatif sur les

comptes annuels au 31 décembre 2016 ne s'est produit entre la clôture et la date de publication du présent rapport.

### BANQUE PRIVÉE

Dans un contexte persistant de taux d'intérêt planchers, la Banque Privée est parvenue à faire progresser sa base d'encours à EUR 22,4 milliards à fin 2016 (pour EUR 22,2 milliards fin 2015) et à stabiliser ses revenus, avec un PNB de EUR 105 millions (pour EUR 107 millions en 2015). La nature du PNB a été par ailleurs améliorée, avec la mise en avant de nos solutions de gestion discrétionnaire et la conception d'une offre « Family Office Services », contribuant à la transition de nos revenus traditionnels vers des postes à commissions récurrentes.

Au cours de 2016, la Banque a accentué son assise sur le marché domestique luxembourgeois, avec un positionnement affirmé comme banquier privé de référence. Elle a par ailleurs renforcé sa position concurrentielle en Belgique, avec une clôture d'exercice à EUR 3,5 milliards d'encours. On notera aussi la centralisation sur Bruxelles de l'activité commerciale jusqu'ici exercée au départ d'Arlon.

La Banque Privée a poursuivi ses devoirs de compliance, avec une application rigoureuse de la politique sectorielle, amenant à un recentrage sur une sélection ciblée de marchés européens ou de proximité.

Fin 2016, le fonds de commerce compte quelque 30 000 comptes, fruit d'une évolution inversement proportionnelle à la croissance des encours. Cette tendance est le reflet d'une

transition souhaitable, avec la diminution de comptes de moindre importance compensée par le développement de relations plus sophistiquées et rémunératrices.

### **BANQUE PROFESSIONNELLE**

Au cours de 2016, la Banque a consolidé sa position de prestataire de services spécialisé tant pour des fonds d'investissement que pour des gestionnaires indépendants. C'est ainsi que la Banque est régulièrement contactée par des initiateurs de fonds à la recherche d'un partenaire qui les accompagne depuis la conception de leur produit jusqu'à la mise à disposition des services requis pour la gestion, le dépôt, la surveillance, l'administration et la distribution de fonds. À noter, également, le bon développement dans le secteur des fonds à classes d'actifs liquides, telles que la microfinance, l'immobilier ou encore le capital investissement.

L'activité Investment Fund Services (IFS) a pu ainsi enregistrer une progression au niveau des actifs nets de 10%, passant de EUR 40,5 milliards à EUR 44,7 milliards pour un total de 383 fonds et sous-fonds. L'activité Independent Investor Services (iis) quant à elle, clôture l'année avec EUR 6,9 milliards et un surplus en actifs nets de l'ordre de EUR 200 millions.

Les encours sur fonds tiers ont diminué de EUR 1,3 milliard pour s'établir à EUR 12,2 milliards. Pendant l'exercice écoulé, 25 nouveaux contrats de distribution ont été signés avec des promoteurs de fonds et la Banque peut ainsi offrir l'accès à plus de 750 familles de fonds.

### **SERVICE AUX ENTREPRISES ET AUX ENTREPRENEURS**

Le Service aux Entreprises et aux Entrepreneurs s'inscrit dans le prolongement de celle de la Banque qui consiste, à Luxembourg, à devenir un acteur de référence dans le domaine de la gestion de l'épargne et du financement. Dans ce contexte, les conseillers accompagnent les entreprises familiales et les professions libérales à la façon d'un banquier privé en leur proposant un ensemble de services pour développer, gérer, puis transmettre leur entreprise. Nos conseillers adoptent une approche patrimoniale globale, qui prend en compte tant les besoins de l'entrepreneur que de sa famille et de l'entreprise.

### **PERSPECTIVES**

Face aux grandes évolutions économiques, réglementaires et fiscales, la Banque souhaite offrir à ses clients un lieu de confiance et un pôle de stabilité. Plus que jamais, son rôle consiste à préparer avec ses clients leurs prises de décision et à leur proposer des solutions responsables et durables.

La Banque redynamisera ses solutions d'investissement par la mise en évidence de ses formules sous mandat discrétionnaire et par l'introduction de formules de conseil innovantes. Davantage d'importance sera accordée à l'expérience client dans un contexte de digitalisation prononcée des services bancaires. La Banque tient à satisfaire les attentes de ses clients qui sont de plus en plus mobiles et connectés et adaptera en conséquence ses services digitaux pour pouvoir offrir de nouvelles fonctionnalités en toute sécurité.

### **AUTRES INFORMATIONS**

La Banque dispose d'une succursale en Belgique, avec des bureaux à Bruxelles et à Gand.

Au cours de l'année 2016, la Banque ne s'est impliquée dans aucune activité de recherche.

Les travaux de développement sont décrits en note 12.

Au cours de l'année 2016, la Banque n'a pas procédé à l'acquisition de ses propres actions.



## GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de la pratique de son métier de gestionnaire d'actifs, la Banque de Luxembourg a adopté un certain nombre de règles de prudence pour répondre aux exigences de sécurité requises.

### GESTION DES AVOIRS CONFIÉS

Depuis de nombreuses années, la politique d'investissement de la Banque de Luxembourg a le long terme pour horizon et privilégie la préservation du capital ainsi que la régularité des performances. Elle se décline en plusieurs profils d'investissement conçus pour répondre aux principales attentes en matière de rapport risque-performance, d'horizon de placement et de devise d'investissement.

Ces profils prévoient une allocation stratégique, régulièrement revue en fonction de l'évolution des marchés (allocation tactique). Les fonds d'investissement, qui augmentent la diversification des portefeuilles, constituent l'instrument privilégié de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la Banque.

Un recours important est fait aux fonds de tiers grâce à une sélection rigoureuse des meilleurs fonds du marché, opérée par les équipes d'analyse et de recherche de la Banque. La création de produits et de services par la Banque est coordonnée par un comité qui réunit différents départements. Ce dernier veille à l'adéquation des solutions par rapport aux besoins des clients, à leur qualité, ainsi qu'à leur mise en conformité avec les réglementations en vigueur.

### ACTIVITÉS DE MARCHÉ ET DE GESTION DE BILAN

La mission de la Salle des Marchés est d'optimiser le emploi des dépôts de la clientèle privée et institutionnelle et de gérer au mieux les flux d'ordres sur les différents instruments financiers générés par cette même clientèle. La politique de gestion des risques et les objectifs relatifs aux activités de marché sont fixés par le Comité de Direction et validés par le Conseil d'Administration de la Banque. Un manuel d'organisation de la gestion actif-passif et un manuel d'organisation des activités de marché formalisent la politique, les limites, les opérations autorisées, les méthodes et les outils de gestion ainsi que les contrôles pour chacun des domaines d'activité. La Banque n'intervient pas sur les marchés comme teneur de marché et n'a pas d'activité de trading pour compte propre.

Si les décisions stratégiques relatives à la gestion actif-passif et aux activités de marché relèvent de la compétence du Comité Asset & Liability Management (ALM), elles sont néanmoins prises en étroite collaboration avec le Groupe Crédit Mutuel-CIC, auprès duquel la Banque place une partie significative de son excédent de trésorerie. Le suivi des risques relève de la compétence du Comité Risk Management. Ces deux comités sont composés de membres du Comité de Direction et des responsables des départements concernés.

La surveillance journalière des risques liés aux activités de marché, le contrôle des limites ainsi que le suivi des résultats sont assurés par un département Risk Management indépendant, placé sous la responsabilité ultime d'un membre du Comité de Direction. La méthodologie de gestion des différents risques est développée en note 3 des annexes du présent rapport.

## RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 mars 2017 de répartir le bénéfice disponible (bénéfice de l'exercice 2016 ainsi que le report à nouveau) de la manière suivante:

	<b>EUR</b>
Distribution au titre de dividende	35 014 174
Tantièmes pour le Conseil d'Administration	859 219
Affectation au poste « Réserve libre »	27 200 000
Affectation au poste « Report à nouveau »	44 726
<b>Total</b>	<b>63 118 119</b>

Après répartition du bénéfice, les fonds propres comptables s'élèvent à EUR 957,8 millions.

# Comptes annuels

## { BILAN }

ACTIF (EUR 000)	Notes <sup>(1)</sup>	2 015	2016
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	4	1 448 804	2 354 781
Créances sur les établissements de crédit	4, 5, 14	5 935 312	5 760 634
a) à vue		1 094 124	1 078 443
b) autres créances		4 841 188	4 682 191
Créances sur la clientèle	4, 6, 14	2 737 780	2 844 516
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	4, 7, 8, 9, 12, 14, 15, 21	2 519 371	2 164 023
a) des émetteurs publics		1 701 609	1 777 214
b) d'autres émetteurs		817 763	386 809
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	4, 7	37 870	39 450
Participations	7, 10, 12, 14, 22	9 250	7 456
Parts dans des entreprises liées	7, 10, 12, 14, 22	23 000	33 857
Actifs incorporels	12	23 505	16 741
Actifs corporels	12, 13	106 422	101 211
Autres actifs	11	9 558	20 498
Comptes de régularisation		72 687	71 655
<b>Total de l'actif</b>	<b>16</b>	<b>12 923 559</b>	<b>13 414 822</b>

(1) Les notes renvoient aux annexes qui sont partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF (EUR 000)	Notes <sup>(1)</sup>	2015	2016
Dettes envers des établissements de crédit	4, 22	352 438	1 067 497
a) à vue		171 237	534 443
b) à terme ou à préavis		181 201	533 054
Dettes envers la clientèle	4, 22	11 350 589	11 080 397
a) dépôts d'épargne		2 004 609	1 691 565
b) autres dettes		9 345 980	9 388 832
ba) à vue		6 734 441	6 976 605
bb) à terme ou à préavis		2 611 539	2 412 227
Autres passifs	17, 31	39 754	54 959
Comptes de régularisation		94 627	111 340
Provisions pour risques et charges		129 304	106 989
a) provisions pour impôts		22 593	28 401
b) autres provisions	33, 34	106 710	78 588
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	18	8 764	16 621
Fonds pour risques bancaires généraux		212 800	241 300
Capital souscrit	19	104 784	104 784
Primes d'émission		18 689	18 689
Réserves	20	542 978	549 128
Résultats reportés	20	47	-
Résultat de l'exercice		68 784	63 118
<b>Total du passif</b>	<b>23</b>	<b>12 923 559</b>	<b>13 414 822</b>
<b>HORS BILAN (EUR 000)</b>	<b>Notes</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Passifs éventuels	4, 24	265 677	196 689
dont :			
– cautionnements et actifs donnés en garantie		156 379	83 901
Engagements	4, 25	385 792	452 542
Opérations fiduciaires	28	1 750 605	1 782 267

(1) Les notes renvoient aux annexes qui sont partie intégrante des comptes annuels.

# *Compte de profits et pertes*

EUR 000	Notes <sup>(1)</sup>	2015	2016
Intérêts et produits assimilés	28	205 431	214 465
dont :			
Sur valeurs mobilières à revenu fixe		70 988	60 506
Intérêts et charges assimilées	28	(137 579)	(148 391)
Revenus de valeurs mobilières	28	134 630	78 934
a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable		41 703	53 349
b) revenus de participations		40	325
c) revenus de parts dans des entreprises liées		92 888	25 260
Commissions perçues	28	174 035	156 422
Commissions versées	28	(18 819)	(15 442)
Résultat provenant d'opérations financières	28	(24 546)	(34 708)
Autres produits d'exploitation	28, 29	6 273	38 212
Frais généraux administratifs		(125 989)	(131 585)
a) frais de personnel	31	(84 013)	(86 385)
dont :			
– salaires et traitements		(67 363)	(68 470)
– charges sociales		(12 823)	(13 184)
dont :			
charges sociales couvrant les pensions	31	(8 187)	(8 463)
b) autres frais administratifs		(41 976)	(45 200)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels		(39 208)	(23 922)
Autres charges d'exploitation	30	(7 073)	(4 506)
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements		(6 686)	(10 229)
<b>À reporter :</b>		<b>160 469</b>	<b>119 250</b>

(1) Les notes renvoient aux annexes qui sont partie intégrante des comptes annuels.

EUR 000	Notes <sup>(1)</sup>	2015	2016
<b>Report :</b>		160 469	119 250
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements		13 472	4 446
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		(543)	(2 371)
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		21 736	1 974
Dotations aux « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »		-	(7 999)
Produits provenant de la dissolution de « postes spéciaux avec une quote-part de réserve »	18	188	142
Dotation au fonds pour risques bancaires généraux		(98 000)	(28 500)
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires		(28 410)	(23 047)
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts		68 914	63 895
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		(130)	(777)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>68 784</b>	<b>63 118</b>

(1) Les notes renvoient aux annexes qui sont partie intégrante des comptes annuels.

# Commentaires aux comptes annuels – non audités

## **SOMME DU BILAN**

Le total des actifs au bilan de la Banque est de EUR 13,4 milliards, en augmentation de 3,8% par rapport au total du bilan à fin 2015.

## **CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

Les créances sur les établissements de crédit baissent de 2,9% à EUR 5,8 milliards. Les dépôts que détient la Banque auprès de sa maison mère représentent 87,9% du total.

## **CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

À EUR 2,8 milliards, le poste créances sur la clientèle progresse de 3,9% par rapport à fin 2015.

## **OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE**

Ce poste, qui se compose essentiellement d'emprunts étatiques et d'obligations émises par le secteur financier ou d'autres émetteurs de tout premier ordre, est en recul de 14,1% à EUR 2,2 milliards, suite notamment aux arrivées à échéance et aux remboursements de certains titres obligataires.

## **DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

Les dépôts d'établissements de crédit augmentent de EUR 0,7 milliards à EUR 1,1 milliards.

## **DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE**

Les dettes envers la clientèle baissent de 2,4% à EUR 11,1 milliards.

## **PRODUIT NET BANCAIRE**

Le produit net bancaire enregistre, en 2016, une baisse de 24,6% à EUR 251,3 millions, principalement en raison d'une diminution des commissions nettes et des revenus des valeurs mobilières.

## **INTÉRÊTS NETS**

L'environnement de taux bas continue à peser sur la génération de marge. Les intérêts nets de la Banque baissent de 2,6% en 2016 pour s'établir à EUR 66,1 millions.

## **REVENUS DE VALEURS MOBILIÈRES**

Les revenus de valeurs mobilières se chiffrent à EUR 78,9 millions. La baisse de ce poste s'explique principalement par un dividende extraordinaire en 2015 qui a été versé par une des sociétés de participation de la Banque.

## **COMMISSIONS NETTES**

À EUR 141,0 millions, les commissions nettes diminuent de 9,2% par rapport à l'exercice précédent essentiellement du fait de la diminution des commissions sur titres.

## **RÉSULTAT PROVENANT D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES**

À fin 2016, la Banque enregistre un résultat d'opérations financières de EUR -34,7 millions.

## **AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à EUR 38,2 millions contre EUR 6,3 millions en 2015. Cette augmentation s'explique principalement par une reprise d'une partie de la provision AGDL.

## **FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATIFS**

Les frais généraux administratifs s'élèvent à EUR 131,6 millions, en hausse de 4,5% par rapport à l'exercice 2015.

## **AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les autres charges d'exploitation passent de EUR 7,1 millions en 2015 à EUR 5,2 millions.

## **BÉNÉFICE NET**

La Banque clôture l'année 2016 avec un bénéfice net de EUR 63,1 millions, en baisse de 8,2% par rapport à l'exercice 2015.

## **RATIO DE SOLVABILITÉ**

Depuis 2014, la Banque calcule son ratio de solvabilité selon les nouvelles normes Bâle III. L'exigence globale de fonds propres au 31 décembre 2016 pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels est de EUR 289 millions. Le ratio de fonds propres Common Equity Tier 1 (CET1) de la Banque s'élève à 25,6% largement au-dessus des exigences réglementaires.



# Annexes aux comptes annuels

## NOTE 1

### GÉNÉRALITÉS

#### 1.1. Constitution et administration de la Banque

La Banque a été constituée à Luxembourg le 31 mars 1937. Le 24 mai 1977, la Banque, société anonyme de droit luxembourgeois, a pris la dénomination de « Banque de Luxembourg ».

Au 31 décembre 2016, le capital de la Banque est détenu à 100 % par le Crédit Industriel et Commercial (CIC).

La politique commerciale et les règles d'évaluation sont arrêtées et surveillées par le Conseil d'Administration dans le cadre des lois et règlements luxembourgeois.

#### 1.2. Nature des activités

L'objet social de la Banque est de faire toutes opérations bancaires et financières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Plus généralement, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent contribuer directement à la réalisation de cet objet.

La Banque a repris en 1991 les activités de private banking de la Succursale du Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine active à Luxembourg depuis 1920.

La Banque détient une succursale en Belgique avec deux agences à Bruxelles et à Gand.

#### 1.3. Comptes annuels

L'exercice social est l'année civile.

La Banque établit ses comptes annuels en euro (EUR), qui est la devise de son capital.

En vertu de l'article 80 de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois, la Banque est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés.

Pour des besoins de comparabilité, certains postes de 2015 ont fait l'objet d'une ventilation différente.

## NOTE 2

### PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Le principe de l'évaluation au coût historique a été appliqué aux comptes annuels, qui ont été préparés en conformité avec les prescriptions légales et les principes comptables généralement admis dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg et avec le principe de continuité d'exploitation.

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes:

#### 2.1. Date d'enregistrement des opérations au bilan

Le bilan de la Banque reprend les postes de l'actif et du passif sur base de la date de transaction et non plus sur base de la date de mise à disposition des fonds, c'est-à-dire à la date de transfert effectif.

#### 2.2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité plurimonnaire qui consiste à enregistrer toute opération dans la devise d'origine le jour où le contrat est conclu.

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

Les actifs et passifs en devises étrangères sont convertis en EUR au cours de change au comptant en vigueur à la date d'établissement du bilan.

Les résultats sur opérations de change à terme non encore dénouées et sur opérations swaps sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les opérations à terme, couvertes et non couvertes, font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan.

Les opérations de « futures » sur devises et les opérations d'options sur devises font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché à la date d'établissement du bilan. La valeur évaluée est convertie en EUR au cours au comptant.



### 2.3. Définition du portefeuille de négociation

Le portefeuille de négociation, au sens de la réglementation prudentielle en vigueur sur la définition de ratios de fonds propres en application de l'article 1 alinéa 26 bis de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, est défini ci-après par la Banque et comprend:

- le portefeuille titres de négociation au sens du droit comptable;
- les prises fermes de titres;
- les positions isolées ouvertes en instruments financiers dérivés.

Les valeurs comptables et de marché des éléments de l'actif appartenant au portefeuille titres de négociation sont reprises dans la note 9.

Les instruments financiers dérivés appartenant au portefeuille de négociation sont ventilés en note 26 b).

### 2.4. Instruments financiers dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent des instruments financiers dérivés, tels que swaps de devises et de taux d'intérêt, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de la transaction dans le hors-bilan.

À la date d'établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée sous le poste du passif « provisions: autres provisions ». Les plus-values non réalisées sont négligées, sauf pour les opérations de change à terme.

Aucune provision n'est constituée dans le cas où l'instrument financier dérivé couvre précisément un poste d'actif ou de passif et où l'unité économique est établie, ainsi que dans le cas où l'instrument financier dérivé est couvert par une opération en sens inverse de manière telle que la position est dite « fermée ».

### 2.5. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécouvrables

Par créances sur la clientèle, la Banque entend tous les éléments d'actif qui représentent des créances sur des clients nationaux ou étrangers autres que des établissements de crédit, quelle que soit leur dénomination dans le cas d'espèce.

La Banque a comme politique de constituer des corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et sur créances irrécouvrables. Elles sont déterminées par la Direction de la Banque et approuvées par le Conseil d'Administration.

Les corrections de valeur sont déduites des postes de l'actif auxquels elles se rattachent.

### 2.6. Provision forfaitaire pour actifs à risques

La Banque constitue, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour actifs à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques éventuels mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux de la provision, constituée en franchise d'impôts, s'élève au maximum à 1,25 % des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour actifs à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre:

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques; et
- une part de provision pour risques et charges, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions: autres provisions » au passif du bilan.

### 2.7. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles fiscalement.

### 2.8. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont enregistrées au prix d'acquisition auquel elles entrent dans le portefeuille de la Banque.

La Banque applique la méthode des prix moyens pondérés pour déterminer les résultats réalisés sur vente de titres.

### 2.9. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes:

- les obligations et autres valeurs mobilières incluses dans le portefeuille des immobilisations financières, destinées à servir de façon durable l'activité de la Banque;
- celles incluses dans le portefeuille de négociation, acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance;

- celles incluses dans le portefeuille de placement: il s'agit de valeurs mobilières qui ne sont pas incluses dans l'une des deux autres catégories.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante:

**– Immobilisations financières**

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille des immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition lorsqu'elles répondent aux conditions requises et selon la méthode « lower of cost or market » pour celles qui ne remplissent pas les critères. Les moins-values durables font l'objet d'une correction de valeur, sauf si le titre fait l'objet d'une garantie.

Lorsque le prix d'acquisition des valeurs mobilières à revenu fixe ayant le caractère d'immobilisations financières non liées à un « interest rate swap » dépasse leur prix de remboursement, la différence est prise en charge prorata temporis en compte de profits et pertes.

Lorsque le prix d'acquisition des valeurs mobilières à revenu fixe ayant le caractère d'immobilisations financières liées à un « interest rate swap » est supérieur ou inférieur à leur valeur de remboursement, la différence positive ou négative est comptabilisée prorata temporis en compte de profits et pertes.

**– Portefeuille de négociation**

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan.

**– Portefeuille de placement**

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan.

**– Valeurs mobilières émises sur une base escomptée**

La différence entre la valeur d'émission (respectivement d'acquisition) et la valeur de remboursement (respectivement de cession) constitue le seul revenu des valeurs émises sur une base escomptée. Ce revenu est pris en résultat sur la durée pendant laquelle le titre demeure en portefeuille de la Banque. Le prorata de la différence se fait de manière linéaire et vient augmenter la valeur comptable du titre.

**2.10. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable**

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan.

**2.11. Participations et parts dans des entreprises liées**

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan. Des corrections de valeur sont enregistrées en cas de dépréciation durable.

**2.12. « Beibehaltungsprinzip »**

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value suite à une augmentation de la valeur d'évaluation des actifs concernés en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi sur les comptes des banques.

**2.13. Titres mis en pension (ou « repos »)**

En vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, les titres mis en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes sont maintenus dans le portefeuille-titres.

**2.14. Actifs incorporels**

La valeur des autres actifs incorporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée estimée d'utilisation. Les durées d'amortissement retenues sont:

- Logiciels et développements informatiques: 4 ans;
- Clientèles acquises à titre onéreux: 5 ans.

**2.15. Actifs corporels**

Les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition.

La valeur des actifs corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée estimée d'utilisation. Les durées d'amortissement retenues sont:

- Matériels informatiques: 4 ans;
- Bâtiments: 15 - 50 ans;
- Aménagements et installations: 10 ans;
- Matériels: 5-20 ans;
- Véhicules: 3 ans;
- Mobiliers: 10 ans.

**2.16. Comptes de régularisation**

Les charges et produits comptabilisés pendant la période de clôture, mais concernant une période ultérieure se rapportant à la période et exigibles ultérieurement sont repris dans les comptes de régularisation actif et passif.

**2.17. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves**

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation porte notamment sur des plus-values

constituées en vertu des articles 53, 54 et 54bis de la loi concernant l'impôt sur les revenus.

### 2.18. Impôts

Les charges d'impôts sont estimées et comptabilisées chaque année selon le principe de la spécificité des exercices.

La Banque de Luxembourg a opté pour un régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2016, 4 sociétés filiales font partie du groupe d'intégration fiscale. Sur base d'une convention d'intégration fiscale conclue avec la Banque de Luxembourg, les sociétés intégrées constatent dans leurs comptes une dette d'impôt.

La Banque de Luxembourg établit ses provisions d'impôt (IRC et ICC) sur base du résultat taxable de tout le groupe d'intégration fiscale, y compris son propre résultat.

Les avances d'impôt dues par la Banque de Luxembourg sont également établies sur cette base et versées par la Banque de Luxembourg en tant que société faitière du groupe d'intégration fiscale.

Concernant l'impôt sur la fortune, il n'y a pas d'intégration fiscale pour cet impôt. Toutefois, conformément à la réglementation fiscale en vigueur, la Banque constitue, pour le compte des sociétés intégrées, une réserve spécifique aux fins d'imputation de l'impôt sur la fortune de chacune de ces sociétés intégrées. La réserve ainsi constituée pour chaque société intégrée équivaut à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune en principe dû par chacune des sociétés intégrées et est rendue indisponible pour une durée de 5 ans.

## NOTE 3

### MÉTHODOLOGIE DE GESTION DES RISQUES

#### 3.1. Risques de marché liés aux activités de la Salle des Marchés

Le principal risque de marché encouru est l'exposition au risque de taux d'intérêt pour les activités de trésorerie, de gestion de bilan (ALM) et les activités relatives au portefeuille de négociation obligataire.

Ce risque se définit comme l'impact de la variation des taux d'intérêt du marché sur la valeur des actifs et passifs financiers du bilan et du hors-bilan. Pour le mesurer, la Banque utilise la méthodologie classique des sensibilités en simulant l'effet d'une augmentation ou d'une diminution de l'ensemble des taux d'intérêt de 1 % sur la valeur de marché actuelle des positions. Aucune corrélation entre les différentes devises n'est

prise en compte. Selon cette méthode, l'exposition au risque de taux se montait à 47,2 millions de EUR au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015: 33,6 millions de EUR). Les limites d'exposition au risque de taux sont également exprimées en termes de sensibilité à une variation des taux de 1 %. Surveillées quotidiennement, elles comportent des limites par devise et une limite maximale, toutes devises confondues, de 68 millions de EUR. Le calcul des sensibilités se fait en temps réel par les systèmes de front-office et de risk-management.

L'exposition aux risques de change et de variation des prix des actions ou d'autres actifs financiers n'est, quant à elle, pas significative. Les limites sont exprimées en termes de volume maximum des positions. Elles font également l'objet de contrôles journaliers. Régulièrement des « stress-tests » sont effectués pour mesurer l'impact d'une variation de 10 % des cours de toutes les devises et de 20 % des prix des actions.

#### 3.2. Risque de crédit

##### 3.2.1 Risque de crédit lié à l'activité Salle des Marchés:

Toutes les lignes de crédit liées aux activités de la Salle des Marchés sont validées par la Commission des Engagements du Groupe et ratifiées par le Conseil d'Administration. Ces lignes sont attribuées en fonction de la qualité des débiteurs en tenant compte de leur rating et de leurs fonds propres. Gérés dans l'outil front-office et risk-management, les encours sont consultables en temps réel par les opérateurs de la Salle des Marchés. Tout dépassement est repris automatiquement dans les reportings quotidiens générés à l'attention du département Risk Management qui surveille le respect des lignes de crédit.

En ce qui concerne les investissements sur le marché inter-bancaire, la Banque privilégie dans la mesure du possible le Groupe ou la Banque centrale du Luxembourg par rapport aux autres contreparties.

La Banque peut s'engager aussi dans des opérations sécurisées à plus long terme:

- Pour les opérations de repos et de Buy & Sell Back, la Banque a conclu avec ses contreparties le Global Master Repurchase Agreement (GMRA) élaboré par l'International Capital Market Association (ICMA) ou The Bond Market Association (TBMA).
- Les opérations de Securities Lending sont couvertes par le Global Master Securities Lending Agreement (GMSLA) élaboré par l'International Securities Lending Association (ISLA).
- La Banque échange, avec toutes les contreparties avec lesquelles elle traite des opérations sur produits dérivés, le Master Agreement élaboré par l'International Swaps Derivative Association (ISDA). La Banque conclut également un Credit Support Annex (CSA, Annexe à l'ISDA Master Agreement) avec ses contreparties, en

vue de mettre en place une évaluation quotidienne de l'exposition nette compensée et de réduire ainsi le risque de crédit lié aux opérations sur produits dérivés.

La Banque échange un accord Continuous Linked Settlement (CLS) avec la majorité des contreparties avec lesquelles elle traite des opérations de change sur le marché. Cependant, pour des opérations de change destinées à couvrir des investissements en titres de la clientèle sur des marchés pour lesquels la devise domestique n'est pas librement convertible, les opérateurs du Forex Desk traitent directement avec les dépositaires titres de la Banque dans ces pays.

### **3.2.2 Risque de crédit lié à l'activité clientèle:**

La Banque poursuit une politique sélective et prudente en matière de crédits. La politique des crédits met l'accent sur une relation à long terme et prend en compte la situation globale de la relation.

Une revue des dossiers de crédits par une cellule dédiée « Analyse » au sein du département Crédits sert de base pour une prise de décision au sein des différents comités de crédit selon les seuils de compétence.

La cellule « Contrôle des risques » du département Crédit est en charge de la gestion et du suivi des crédits en cours. Le suivi des risques couvre les catégories de dépassements suivantes:

- les défauts de paiement;
- les manques de couverture par rapport aux lignes de crédit accordées et garanties reçues;
- les dépassements de lignes de crédit;
- les dépassements sans lignes de crédit.

Plusieurs actions ont été menées afin d'optimiser la gestion des principaux facteurs de risque au regard de la politique de risque de la Banque.

Un rapport détaillé de l'activité des crédits à destination du Comité de direction et du Conseil d'administration est produit trimestriellement.

La Banque ne participe qu'occasionnellement à la mise en place de crédits internationaux.

### **3.3. Risque de liquidité**

De par la nature de son bilan, la Banque ne se refinance pas dans le marché interbancaire non-sécurisé (hors transactions avec la maison-mère) et n'émet pas de dette obligataire. Son passif est constitué pour la plus grande partie de dépôts clients. Hormis les placements interbancaires auprès de la maison-mère, l'actif est constitué d'un portefeuille titres obligataires de qualité mobilisable à travers des opérations de

repos avec des contreparties bancaires. Les crédits à la clientèle représentent 21,2 % de la somme bilan à fin 2016.

La Banque surveille sa liquidité par l'identification au niveau de l'actif et du passif des échéances importantes des dépôts et investissements et s'appuie sur un dispositif de suivi du risque de liquidité axé sur le suivi:

- du coussin de liquidité;
- des titres disponibles pour des opérations de refinancement;
- du LCR (Liquidity Coverage Ratio);
- du NSFR (Net Stable Funding Ratio);
- de la granularité des dépôts de la clientèle;
- de scénarios de stress de liquidité sur un horizon de trois mois;
- de la période de survie en cas de problème de refinancement;
- de l'impasse de liquidité statique à moyen et à long terme; et
- de l'impasse de liquidité dynamique en fonction des flux prévisionnels de 1 à 5 ans.

En cas de besoins de liquidité, la qualité de son portefeuille titres permet à la Banque de se refinancer à travers plusieurs canaux de refinancement:

- les opérations de repos bilatéraux et tripartites avec des contreparties de marché;
- les opérations de repos avec la Banque centrale du Luxembourg; et
- le financement via sa maison-mère directe, le CIC.

Au terme de l'exercice 2016, le LCR de la Banque était de 123,6 % (31 décembre 2015: 117,3 %) pour un minimum réglementaire de 70 %.

### **3.4. Risque opérationnel**

Le service Operational Risk Management (ORM) est en charge de la gestion du risque opérationnel de la Banque. Tel que défini par le Comité de Bâle, le risque opérationnel est le risque de « pertes directes ou indirectes causées par des procédures internes inadéquates ou inefficaces, par le personnel ou les systèmes ou par des événements externes ».

La gestion du risque opérationnel est conforme à la méthodologie AMA (« Advanced Measured Approach ») et s'organise autour de deux axes:

- la prévention des risques; et
- l'analyse des risques avérés.

La prévention des risques est réalisée grâce à l'élaboration de 47 cartographies des risques couvrant toutes les activités de la Banque. Elles sont revues chaque année, ou tous les 2 ans pour certaines, avec les experts métiers du domaine

concerné. Elles permettent de définir et de mettre en place des mesures de réduction du risque au sein des processus les plus exposés.

L'analyse des risques avérés consiste tout d'abord à recenser tous les incidents opérationnels survenus au sein de la Banque, quel que soit l'impact financier. La collecte des sinistres opérationnels existe depuis 1996 et s'étend à tous les départements et filiales/succursale de la Banque.

Des canaux de communication et des schémas comptables spécifiques ont été mis en place afin de permettre à l'ORM de centraliser ces événements. Chaque incident opérationnel est ensuite analysé afin d'identifier ses causes et d'établir des plans d'actions pour renforcer le système de contrôle interne et pour prévenir de nouveaux problèmes.

Ces données sont intégrées dans le modèle de calcul des fonds propres selon la méthodologie AMA.

Le département « Risk Management » participe à améliorer la qualité du contrôle interne et vise à mettre en place de constantes améliorations, tant au niveau du logiciel bancaire que dans les processus de traitement. Il définit et contrôle également la politique de sécurité des systèmes d'information.

Les résultats des contrôles de second niveau, réalisés au sein des départements de la Banque, sont recensés dans le cadre d'un projet en cours au sein du portail de contrôle interne.

Ils sont supervisés par l'ORM, qui produit trimestriellement un rapport à l'attention de la Direction. Il contient une synthèse des résultats et de la qualité de réalisation des contrôles, ainsi qu'un état des actions correctrices définies pour résoudre les faiblesses relevées.

Fin 2016, il existe 19 portails de contrôles différents, qui recensent 169 contrôles restitués sur 587 échéances sur l'année. Des portails dédiés ont été créés pour les filiales et la succursale de la Banque.

Conformément au règlement CSSF 16-07, toute réclamation client fait l'objet d'un traitement centralisé à l'ORM, assurant la diligence, la transparence et l'objectivité nécessaires.

Chaque réclamation est analysée pour en dégager les éventuelles améliorations à apporter au fonctionnement de la Banque. Cette analyse est déléguée au département Légal dans les cas où leur expertise est sollicitée pour l'instruction du dossier.

Les plans d'actions définis sont documentés et suivis semestriellement.

Des rapports trimestriels sont établis et présentés aux membres du Comité de Direction, ainsi qu'aux responsables des départements Legal & Compliance et Audit Interne.

Les différents processus de la Banque sont documentés par des procédures de travail ou des manuels d'organisation.

La Banque a assuré une large partie des risques auxquels elle est confrontée, tels que les risques relatifs aux biens de la Banque ou encore les risques professionnels.

Le plan de continuité de la Banque, régulièrement testé, couvre les risques ayant un impact sur la continuité des activités de la Banque et de ses systèmes informatiques.

NOTE 4

**VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PRIMAIRES  
SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE**

Les actifs et les passifs financiers primaires se présentent comme suit en fonction de leur échéance résiduelle :

<b>2015</b> EUR 000 (EN VALEUR COMPTABLE)	Endéans 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Au-delà de 5 ans ou à durée indéterminée	<b>TOTAL 2015</b>
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	1 448 804	-	-	-	1 448 804
Créances sur les établissements de crédit	2 027 195	1 623 049	2 247 962	37 106	5 935 312
Créances sur la clientèle	923 892	308 200	431 595	1 074 094	2 737 780
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	140 836	487 374	1 293 197	597 965	2 519 371
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	37 870	37 870
<b>Total</b>	<b>4 540 727</b>	<b>2 418 623</b>	<b>3 972 754</b>	<b>1 747 034</b>	<b>12 679 138</b>
Dettes envers des établissements de crédit	223 238	21 118	98 334	9 750	352 438
Dettes envers la clientèle	10 696 062	427 810	182 217	44 500	11 350 589
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>10 919 299</b>	<b>448 928</b>	<b>280 551</b>	<b>54 250</b>	<b>11 703 028</b>
Garanties accordées	1 522	28 955	50 918	184 281	265 677
Engagements	115 120	127 985	102 633	40 053	385 792
<b>Total</b>	<b>116 642</b>	<b>156 941</b>	<b>153 551</b>	<b>224 334</b>	<b>651 469</b>

<b>2016</b> EUR 000 (EN VALEUR COMPTABLE)	Endéans 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Au-delà de 5 ans ou à durée indéterminée	<b>TOTAL 2016</b>
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	2 354 781	-	-	-	2 354 781
Créances sur les établissements de crédit	2 184 238	1 104 486	2 189 692	282 219	5 760 634
Créances sur la clientèle	961 200	350 779	359 453	1 173 083	2 844 516
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	280 010	192 047	1 011 315	680 651	2 164 023
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	39 450	39 450
<b>Total</b>	<b>5 780 229</b>	<b>1 647 312</b>	<b>3 560 459</b>	<b>2 175 403</b>	<b>13 163 404</b>
Dettes envers des établissements de crédit	808 607	29 517	154 288	75 085	1 067 497
Dettes envers la clientèle	10 500 515	202 488	205 940	171 454	11 080 397
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>11 309 122</b>	<b>232 005</b>	<b>360 228</b>	<b>246 539</b>	<b>12 147 894</b>
Garanties accordées	1 447	15 228	26 439	153 575	196 689
Engagements	43 023	206 321	165 720	37 478	452 542
<b>Total</b>	<b>44 470</b>	<b>221 549</b>	<b>192 159</b>	<b>191 053</b>	<b>649 231</b>

## NOTE 5 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

La répartition géographique des créances sur les établissements de crédit, y compris celles à vue, est la suivante :

EUR 000	2015	2016
Union européenne	5 147 808	5 408 573
États-Unis	144 800	2 621
Autres pays de l'OCDE	219 024	30 722
Autres pays	423 680	318 718
<b>Total</b>	<b>5 935 312</b>	<b>5 760 634</b>

Le risque de crédit maximal sur les créances sur les établissements de crédit correspond en principe au montant notionnel des créances.

Au 31 décembre 2016, les opérations de prise en pension sous forme d'achat et de vente fermes, conclues avec des établissements de crédit s'élèvent à 498 267 milliers de EUR (31 décembre 2015 : 498 734 milliers de EUR).

À la demande de la Banque, la CSSF a approuvé l'exemption totale des risques pris sur le groupe Crédit Mutuel dans le cadre du calcul des limites des grands risques, conformément à la partie XVI, point 24 de la circulaire 06/273 telle que modifiée et ensuite remplacée par l'Article 400.2 du Règlement (EU) 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit (« CRR »). Au 31 décembre 2016, les créances sur les établissements de crédit liés s'élèvent à 5 113 787 milliers de EUR (31 décembre 2015 : 5 271 181 milliers de EUR), telles que reprises à la note 14.

**NOTE 6**

**CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

La ventilation géographique des créances sur la clientèle est la suivante :

EUR 000	2015	2016
Union européenne	2 363 708	2 472 304
États-Unis	69 480	67 839
Autres pays de l'OCDE	97 020	93 297
Autres pays	207 572	211 076
<b>Total</b>	<b>2 737 780</b>	<b>2 844 516</b>

Les créances sur la clientèle se répartissent comme suit en fonction des garanties obtenues par la Banque :

EUR 000	2015	2016
Créances garanties	2 560 812	2 644 063
Créances non garanties	176 968	200 453
<b>Total</b>	<b>2 737 780</b>	<b>2 844 516</b>

Les corrections de valeur portées en déduction des créances sur la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2016 à 35 693 milliers de EUR (31 décembre 2015 : 40 805 milliers de EUR).

La part de la provision forfaitaire pour actifs à risques concernant les créances sur la clientèle s'élève, au 31 décembre 2016, à 15 775 milliers de EUR (31 décembre 2015 : 21 141 milliers de EUR) et est portée en déduction des « créances non garanties ».

**Avances et crédits aux membres des différents organes de la Banque**

Au 31 décembre 2016, les avances et crédits (y compris les garanties et cautionnements éventuels) accordés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 10 186 milliers de EUR (31 décembre 2015 : 9 892 milliers de EUR) et ceux accordés aux dirigeants s'élèvent à 19 406 milliers de EUR (31 décembre 2015 : 16 956 milliers de EUR).



## NOTE 7 VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à la cote :

<b>2015</b> EUR 000	Valeurs cotées	Valeurs non cotées	TOTAL
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	2 519 371	-	2 519 371
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	37 870	37 870
Participations	-	9 250	9 250
Parts dans des entreprises liées	-	23 000	23 000
<b>Total</b>	<b>2 519 371</b>	<b>70 120</b>	<b>2 589 491</b>

<b>2016</b> EUR 000	Valeurs cotées	Valeurs non cotées	TOTAL
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	2 164 023	-	2 164 023
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	39 450	39 450
Participations	-	7 456	7 456
Parts dans des entreprises liées	-	33 857	33 857
<b>Total</b>	<b>2 164 023</b>	<b>80 763</b>	<b>2 244 786</b>

Au 31 décembre 2016, le montant des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe liées à des opérations d'« interest rate swap » s'élève à 1 626 426 milliers de EUR (31 décembre 2015 : 1 732 045 milliers de EUR).

Le montant des corrections de valeur sur valeurs mobilières maintenues en fonction du « Beibehaltungsprinzip » sur les immobilisations financières et les actifs circulants s'élève au 31 décembre 2016 à 7 139 milliers de EUR (31 décembre 2015 : 7 410 milliers de EUR).

*NOTE 8*

**OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE**

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

EUR 000	2015	2016
Immobilisations financières	2 516 193	2 160 528
Portefeuille de négociation	3 179	3 495
<b>Total</b>	<b>2 519 371</b>	<b>2 164 023</b>

Les valeurs mobilières sont à considérer comme immobilisations financières si elles sont destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque.

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit en fonction de la nature de l'émetteur :

EUR 000	2015	2016
Émetteurs publics	1 701 608	1 777 214
Établissements de crédit	763 856	368 464
Autres émetteurs	53 907	18 345
<b>Total</b>	<b>2 519 371</b>	<b>2 164 023</b>

La ventilation géographique des valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » est la suivante :

EUR 000	2015	2016
Union européenne	2 106 833	1 954 222
États-Unis	311 089	177 802
Autres pays de l'OCDE	101 447	30 595
Autres pays	2	1 404
<b>Total</b>	<b>2 519 371</b>	<b>2 164 023</b>

Pour l'analyse du risque de crédit, le portefeuille est ventilé par classe d'actifs et par ratings (Moody's rating).

EUR 000	2015	2016
<b>Administrations centrales</b>	<b>1 498 961</b>	<b>1 671 603</b>
Aaa	570 097	511 077
Aa1	59 996	153 788
Aa2	298 915	297 725
Aa3	79 993	10 989
Baa2	354 971	355 000
Ba1	84 993	85 000
Ba3	49 996	50 000
NR	-	208 024
<b>Administrations régionales et locales</b>	<b>218 246</b>	<b>109 489</b>
Aa1	99 991	59 489
Aa2	93 257	25 000
Ba3	24 998	25 000
<b>Supra-National</b>	<b>-</b>	<b>63 881</b>
Aaa	-	52 429
Aa1	-	11 452
<b>Covered Bonds</b>	<b>261 839</b>	<b>112 000</b>
Aaa	65 000	65 000
Aa2	138 121	47 000
A1	30 000	-
A2	14 718	-
A3	9 000	-
NR	5 000	-
<b>Banques</b>	<b>315 103</b>	<b>63 397</b>
Aaa	1 026	1 026
Aa3	25 975	6 500
A1	4 585	-
A2	56 494	6 123
A3	84 956	14 445
Baa1	125 573	20 000
Baa2	15 169	15 253
NR	1 325	50
<b>Corporate</b>	<b>9 900</b>	<b>1 484</b>
A1	9 898	-
NR	2	1 484

EUR 000	2015	2016
<b>Titrisations</b>	<b>215 322</b>	<b>142 169</b>
Aaa	77 832	40 159
Aa2	30 042	26 005
Aa3	5 096	1 920
A1	25 083	27 808
A2	13 186	1 139
A3	5 890	4 848
Baa1	28 197	18 319
Baa2	4 098	3 505
Baa3	4 615	-
Ba1	-	12 679
Ba2	14 053	-
Caa1	-	754
Caa2	6 209	5 033
NR	1 021	-
<b>Total</b>	<b>2 519 371</b>	<b>2 164 023</b>

Les tableaux ci-après reprennent la partie des obligations et autres valeurs mobilières reprises dans le portefeuille d'immobilisations financières évaluée au coût historique. Cette partie se compose de deux sous-ensembles au sens de la note 2.9. des présentes notes aux comptes :

**a) Portefeuille des immobilisations financières, évaluées au prix d'acquisition**

2015 EUR 000	Valeur comptable	Juste valeur <sup>(1)</sup>
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	516 343	524 512

2016 EUR 000	Valeur comptable	Juste valeur <sup>(1)</sup>
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	164 085	168 567

Durant l'exercice 2008, la Banque a, avec l'accord de la CSSF, reclassé en « Immobilisations financières, évaluées au prix d'acquisition » son portefeuille d'obligations FRN (Floating Rate Note) achetées en emploi des dépôts clients. La valeur comptable des titres acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, ajustée des corrections de valeur constatées à la clôture de l'exercice 2007, reste inchangée au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2016, la valeur comptable de ce portefeuille s'élève à 164 085 milliers de EUR (516 343 milliers de EUR au 31 décembre 2015) pour

une évaluation boursière de 168 567 milliers de EUR (524 512 milliers de EUR au 31 décembre 2015).

Les titres reclassés en immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation compte tenu de l'intention de la Banque de conserver ces positions jusqu'à l'échéance et du fait que les moins-values constatées ne sont pas considérées comme durables.

(1) Juste valeur : lorsque disponibles, les cotations publiées sur des marchés actifs sont utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs ou des passifs financiers.

À défaut de tels cours, la juste valeur est obtenue :

- par référence à des transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes;

- en utilisant une technique de valorisation (analyse des flux de trésorerie actualisés). La technique de valorisation intègre tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix et est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la fixation du prix d'instruments financiers.

**b) Portefeuille des immobilisations financières liées à un « interest rate swap »**

<b>2015</b> EUR 000	Valeur comptable	Juste valeur <sup>(1)</sup>
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 732 045	1 864 360

<b>2016</b> EUR 000	Valeur comptable	Juste valeur <sup>(1)</sup>
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 626 426	1 737 656

Au 31 décembre, la valeur d'amortissement/proratation cumulée depuis la date d'acquisition des agios respectivement disagios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre de la manière suivante :

EUR 000	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Agios	4 267	5 894

La Banque a conclu des opérations de mise en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes. Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016, il ne subsiste plus d'actifs cédés.

Le CIC a émis une garantie en faveur de la Banque pour couvrir le risque de défaillance d'une majeure partie des titres

détenus par la Banque. Les titres concernés sont ceux émis par les établissements de crédit, les titrisations et certains étatiques. La valeur de ces titres au 31 décembre 2016 s'élève à 786 647 milliers de EUR (31 décembre 2015 : 1 278 838 milliers de EUR).

(1) Juste valeur : lorsque disponibles, les cotations publiées sur des marchés actifs sont utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs ou des passifs financiers.

À défaut de tels cours, la juste valeur est obtenue :

– par référence à des transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes;

– en utilisant une technique de valorisation (analyse des flux de trésorerie actualisés). La technique de valorisation intègre tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix et est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la fixation du prix d'instruments financiers.

**NOTE 9**

**ÉLÉMENTS DE L'ACTIF APPARTENANT AU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION**

Au 31 décembre 2016 et 2015, les éléments de l'actif appartenant au portefeuille de négociation, au sens de la note 2.3. des présentes notes aux comptes, sont les suivants :

<b>2015</b> EUR 000	Valeur comptable	Prix de marché
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	3 179	3 215

<b>2016</b> EUR 000	Valeur comptable	Prix de marché
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	3 495	4 228

**NOTE 10**

**PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES**

Au 31 décembre 2016 et 2015, la Banque ne détient pas de participation dans d'autres établissements de crédit.

Au 31 décembre et 2016, la liste des sociétés dans lesquelles la Banque détient au moins 20% du capital se présente comme suit :

NOM DE LA SOCIÉTÉ	Fraction du capital détenu	Fonds propres <sup>(1)</sup> au 31.12.2015	Résultat net au 31.12.2015
Aigle Aviation S.à r.l. & Cie SECS	25,00 %	1 713	(1 816)
BL General Partner S.à r.l.	100,00 %	488	358
BLI - Banque de Luxembourg Investments S.A.	100,00 %	21 965	15 806
Cigogne Management S.A.	20,00 %	32 818	13 044
Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A.	100,00 %	9 139	3 858
Conventum Asset Management S.A.	100,00 %	4 889	1 694
European Fund Administration S.A.	24,23 %	25 351	1 324
Kennedy 41 S.à r.l. (créée en 2016)	100,00 %	N/A	N/A
Fund-Market S.A.	100,00 %	93	(6)
Tradhold S.A.	50,00 %	12 734	576

Au cours de l'année 2016, la Banque a cédé l'entièreté de sa participation dans Fund-Market Deutschland GmbH. Toutes ces sociétés ont leur siège social au Luxembourg.

(1) Fonds propres incluant le résultat net au 31 décembre 2015.



NOTE 11

AUTRES ACTIFS

EUR 000	2015	2016
Valeurs à recevoir à court terme	2	11 239
Investissement du fonds de pension	7 496	7 471
Primes d'options achetées	476	121
Métaux précieux	1 392	1 421
Autres	192	246
<b>Total</b>	<b>9 558</b>	<b>20 498</b>

NOTE 12

MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

EUR 000 postes	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	Différence de change	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur à la clôture de l'exercice		Valeur nette à la clôture de l'exercice
							Reprises/corrections cumulées	Provision forfaitaire pour actifs à risques	
<b>1. Participations</b>	<b>9 584</b>	-	<b>(1 829)</b>	-	<b>26</b>	<b>7 781</b>	-	<b>(324)</b>	<b>7 456</b>
<b>2. Parts dans des entreprises liées</b>	<b>28 971</b>	<b>11 130</b>	<b>(5 519)</b>	-	-	<b>34 581</b>	-	<b>(724)</b>	<b>33 857</b>
<b>3. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe <sup>(1)</sup></b>	<b>2 549 611</b>	<b>320 758</b>	<b>(685 771)</b>	-	<b>1 034</b>	<b>2 185 631</b>	<b>(20 333)</b>	<b>(4 770)</b>	<b>2 160 528</b>
<b>4. Actifs incorporels</b>	<b>85 920</b>	<b>9 938</b>	<b>(16 075)</b>	-	-	<b>79 783</b>	<b>(63 042)</b>	-	<b>16 741</b>
dont :									
a) Frais de développement	33 359	8 974	(15 958)	-	-	26 375	(13 972)	-	12 403
b) Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	20 071	964	(116)	-	-	20 919	(18 338)	-	2 581
c) Fonds de commerce	32 490	-	-	-	-	32 490	(30 732)	-	1 758
<b>5. Actifs corporels</b>	<b>241 676</b>	<b>8 375</b>	<b>(27 134)</b>	-	-	<b>222 917</b>	<b>(120 002)</b>	<b>(1 705)</b>	<b>101 211</b>
dont :									
a) Terrains et constructions	208 855	1 972	(21 248)	-	-	189 579	(96 639)	(1 544)	91 396
b) Installations techniques et machines	21 540	6 013	(4 466)	-	-	23 087	(15 250)	(129)	7 708
c) Autres installations, outillages et mobilier	11 282	390	(1 421)	-	-	10 252	(8 113)	(32)	2 107

(1) Cette rubrique de compte contient uniquement les obligations considérées comme immobilisations financières dont la durée de détention est considérée comme durable.



### NOTE 13 ACTIFS CORPORELS

Au 31 décembre 2016, les actifs corporels comprennent à hauteur d'une valeur nette de 91 396 milliers de EUR (31 décembre 2015: 99 625 milliers de EUR) la partie des terrains et constructions utilisée par la Banque dans le cadre de son activité propre.

### NOTE 14 CRÉANCES SUR DES ENTREPRISES LIÉES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Au 31 décembre, les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants:

<b>2015</b> EUR 000	Entreprises liées	Participations
Créances sur les établissements de crédit	5 271 181	-
Créances sur la clientèle	-	345
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	35.335	-
<b>Total</b>	<b>5 306 516</b>	<b>345</b>

<b>2016</b> EUR 000	Entreprises liées	Participations
Créances sur les établissements de crédit	5 113 787	-
Créances sur la clientèle	-	2 740
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	14 450	-
<b>Total</b>	<b>5 128 237</b>	<b>2 740</b>

Les créances et obligations sont présentées nettes de corrections de valeur.

### NOTE 15 ACTIFS SUBORDONNÉS

Les actifs détenus par la Banque et présentant un caractère subordonné sont inclus principalement sous la rubrique «Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe» et s'élèvent au 31 décembre 2016 à 16 289 milliers de EUR (31 décembre 2015 : 23 200 milliers de EUR).

**NOTE 16**  
**ACTIFS EN DEVISES ÉTRANGÈRES**

—

Au 31 décembre 2016, le montant global des éléments d'actif libellés en devises, converti en EUR, est de 3 195 432 milliers de EUR (31 décembre 2015 : 2 773 190 milliers de EUR).

**NOTE 17**  
**AUTRES PASSIFS**

—

EUR 000	2015	2016
Valeurs à payer à court terme	9 670	25 013
Créanciers privilégiés	8 491	8 298
Fonds de pension en faveur du personnel	5 524	5 357
Autres	16 069	16 291
<b>Total</b>	<b>39 754</b>	<b>54 959</b>

Le montant de 5 357 milliers de EUR au 31 décembre 2016 ne couvre que les pensions en cours.

Dans le cadre de la politique de rémunération de la Banque, une partie de la rémunération variable doit être échelonnée sur 4 ans : ce montant est repris sous le poste « Autres » pour 15 900 milliers de EUR au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 14 112 milliers de EUR).

### NOTE 18 POSTES SPÉCIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RÉSERVES

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » représente la plus-value fiscalement immunisée sur la vente d'immeubles ainsi que sur la vente de participations.

### NOTE 19 CAPITAL SOUSCRIT

Le capital autorisé, souscrit et libéré de la Banque est de 104784 milliers de EUR, représenté par 26546 actions sans désignation de valeur nominale.

### NOTE 20 ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES RÉSULTATS REPORTÉS

EUR 000	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	10 478	532 500	47
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015			68 784
Affectation du résultat :			
Transfert aux réserves	-	6 150	(6 150)
Dividende	-	-	(61 905)
Tantièmes aux administrateurs	-	-	(776)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>10 478</b>	<b>538 650</b>	<b>-</b>

Suivant la loi sur les sociétés anonymes, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant.

La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

Au 31 décembre 2016, le rendement des actifs était de 0,47% (31 décembre 2015 : 0,53 %).

EUR 000	2015	2016
Total des actifs	12 923 559	13 414 822
Résultat net	68 784	63 118
<b>Rendement des actifs</b>	0,53 %	0,47 %

**NOTE 21**  
**ACTIFS GREVÉS ET DONNÉS PAR LA BANQUE EN GARANTIE DE SES PROPRES ENGAGEMENTS**

Au 31 décembre 2016, la Banque a donné des actifs en garantie de ses propres engagements pour un montant de 696 554 milliers de EUR (31 décembre 2015: 615 709 milliers de EUR). La grande majorité de ces actifs sont repris au poste «Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe». Ces actifs sont donnés en garantie dans le cadre d'activités de refinancement et du collatéral management.

2015 EUR 000	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur <sup>(1)</sup> des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur <sup>(1)</sup> des actifs non grevés
<b>Actifs de la Banque</b>	<b>615 709</b>	<b>N/A</b>	<b>12 307 850</b>	<b>N/A</b>
Instruments de fonds propres	-	-	70 120	83 279
Titres de créances	325 255	341 260	2 194 117	2 333 443
Autres actifs	290 454	N/A	10 043 613	N/A

2016 EUR 000	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur <sup>(1)</sup> des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur <sup>(1)</sup> des actifs non grevés
<b>Actifs de la Banque</b>	<b>696 554</b>	<b>N/A</b>	<b>12 718 268</b>	<b>N/A</b>
Instruments de fonds propres	-	-	80 763	94 531
Titres de créances	281 460	302 801	1 882 563	1 994 114
Autres actifs	415 094	N/A	10 754 942	N/A

(1) Juste valeur: lorsque disponibles, les cotations publiées sur des marchés actifs sont utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs ou des passifs financiers.

À défaut de tels cours, la juste valeur est obtenue :

- par référence à des transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes;
- en utilisant une technique de valorisation (analyse des flux de trésorerie actualisés). La technique de valorisation intègre tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix et est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la fixation du prix d'instruments financiers.

**NOTE 22****DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIÉES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION**

Au 31 décembre, les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants:

<b>2015</b> EUR 000	Entreprises liées	Participations
Dettes envers des établissements de crédit	138 215	-
Dettes envers la clientèle	9 334	56 306
<b>Total</b>	<b>147 549</b>	<b>56 306</b>

<b>2016</b> EUR 000	Entreprises liées	Participations
Dettes envers des établissements de crédit	444 999	-
Dettes envers la clientèle	6 195	94 681
<b>Total</b>	<b>451 194</b>	<b>94 681</b>



*NOTE 23*

**PASSIFS EN DEVISES ÉTRANGÈRES**

Au 31 décembre 2016, le montant global des éléments de passif libellés en devises, converti en EUR, s'élève à 4 568 748 milliers de EUR (31 décembre 2015: 3 990 757 milliers de EUR).

*NOTE 24*

**PASSIFS ÉVENTUELS**

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

EUR 000	2015	2016
Garanties et autres substituts directs de crédit	265 247	196 258
Crédits documentaires	430	431
<b>Total</b>	<b>265 677</b>	<b>196 689</b>

La Banque n'a pas, au 31 décembre 2016, de passifs éventuels à l'égard d'entreprises liées (31 décembre 2015: néant), mais présente des passifs éventuels pour un montant de 17 milliers de EUR à l'égard d'entreprises avec lesquelles elle a un lien de participation (31 décembre 2015: 20 milliers de EUR).

*NOTE 25*

**ENGAGEMENTS**

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

EUR 000	2015	2016
Crédits confirmés, non utilisés	385 792	452 542
<b>Total</b>	<b>385 792</b>	<b>452 542</b>

La Banque a, au 31 décembre 2016, des engagements à l'égard d'entreprises liées pour un montant de 1 000 milliers de EUR (31 décembre 2015: 1 000 milliers de EUR).

La Banque a, au 31 décembre 2016, des engagements à l'égard d'entreprises avec lesquelles elle a un lien de participation pour un montant de 500 milliers de EUR (31 décembre 2015: 500 milliers de EUR).

La Banque a contracté un autre engagement qui n'est ni repris au bilan ni au hors-bilan mais dont l'indication est utile pour l'appréciation de la situation financière. L'engagement concerné correspond à 7 contrats de bail dont la durée résiduelle varie de 1 à 8 ans.

## NOTE 26 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

### a) Opérations hors portefeuille de négociation – ventilation par catégorie d'instruments et durée résiduelle

Les instruments financiers dérivés hors portefeuille de négociation (tels que définis dans la note 2.4.), liés aux taux de change, aux taux d'intérêt et au risque de crédit, sont ventilés par catégorie d'instruments et en fonction de leur échéance résiduelle.

2015 EUR 000 (EN VALEUR NOTIONNELLE)	Nominal					Valeur de marché	
	- de 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	+ de 5 ans	total	positive	(négative)
<b>Opérations liées aux taux de change</b>							
Opérations de gré à gré							
Opérations de change à terme	6 186 552	1 571 765	68 944	-	7 827 261	82 558	(77 573)
Cross-currency interest rate swaps	-	84 167	-	-	84 167	-	(2 435)
Achat options	1 946	28 575	-	-	30 521	5 146	-
Vente options	1 946	28 575	-	-	30 521	-	(5 146)
<b>Total</b>	<b>6 190 444</b>	<b>1 713 082</b>	<b>68 944</b>	<b>-</b>	<b>7 972 470</b>	<b>87 704</b>	<b>(85 154)</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>							
Opérations sur marché réglementé							
Interest rate futures achat	-	-	-	-	-	-	-
Interest rate futures vente							
Opérations de gré à gré							
Interest rate swaps	40 000	172 468	1 304 864	626 909	2 144 240	1 032	(202 051)
Capfloor achat	-	342 612	868 099	-	1 210 711	2 537	(3 161)
<b>Total</b>	<b>40 000</b>	<b>515 080</b>	<b>2 172 963</b>	<b>626 909</b>	<b>3 354 952</b>	<b>3 569</b>	<b>(205 212)</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>							
Opérations sur marché réglementé							
Equity futures achat	131	-	-	-	131	-	-
Equity futures vente	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré							
Accumulator swaps	-	2 486	-	-	2 486	23	(23)
Options	79 731	287 738	-	-	367 469	30 047	(30 471)
Warrant	15	21	6	44 875	44 917	9	(25 620)
<b>Total</b>	<b>79 877</b>	<b>290 245</b>	<b>6</b>	<b>44 875</b>	<b>415 003</b>	<b>30 079</b>	<b>(56 115)</b>

# RAPPORT ANNUEL

2016

36

2016 EUR 000 (EN VALEUR NOTIONNELLE)	Nominal					Valeur de marché	
	- de 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	+ de 5 ans	total	positive	(négative)
<b>Opérations liées aux taux de change</b>							
Opérations de gré à gré							
Opérations de change à terme	7 589 517	1 530 170	15 248	-	9 134 935	93 373	(79 637)
Achat options	29 939	1 014	-	-	30 954	4 696	-
Vente options	29 939	1 014	-	-	30 954		(4 696)
<b>Total</b>	<b>7 649 396</b>	<b>1 532 199</b>	<b>15 248</b>		<b>9 196 843</b>	<b>98 069</b>	<b>(84 333)</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>							
Opérations de gré à gré							
Interest rate swaps	260 534	246 190	928 806	763 754	2 199 284	2 930	(177 496)
Capfloor achat	46 558	286 270	-	-	332 828	332	(517)
<b>Total</b>	<b>307 092</b>	<b>532 460</b>	<b>928 806</b>	<b>763 754</b>	<b>2 532 112</b>	<b>3 262</b>	<b>(178 013)</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>							
Opérations sur marché réglementé							
Equity futures achat	65	-	-	-	65	-	-
Equity futures vente	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>65</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Opérations de gré à gré							
Achat option	29 451	117 018	-	-	146 469	31 079	(50)
Vente option	29 451	110 064	-	-	139 515	50	(26 734)
Warrant	-	-	-	49 107	49 107		(52 082)
<b>Total</b>	<b>58 902</b>	<b>227 082</b>	<b>-</b>	<b>49 107</b>	<b>335 091</b>	<b>31 129</b>	<b>(78 866)</b>

Toutes les opérations hors portefeuille de négociation en cours au 31 décembre 2016 et 2015, liées au taux de change et au taux d'intérêt ont été effectuées dans un but de couverture.

Les opérations liées à d'autres cours de marché portent sur des instruments financiers dérivés cotés et sont traitées pour compte de la clientèle sur des marchés organisés.

## b) Opérations du portefeuille de négociation

La Banque ne détient pas de position en portefeuille de négociation au 31 décembre 2016 et 2015.



**NOTE 27****INFORMATIONS SUR LE RISQUE DE CRÉDIT DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS****a) Informations sur le coût de remplacement**

Le tableau ci-après renseigne sur le coût de remplacement des instruments financiers dérivés conclus hors d'un marché réglementé reconnu.

Les coûts de remplacement courants, les risques potentiels futurs, les coûts de remplacement globaux ainsi que l'exposition nette au risque de crédit sont calculés conformément aux prescriptions définies dans le règlement UE n° 575/2013 portant sur la définition de ratios de fonds propres en application de l'article 56 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

2015 EUR 000	Notionnel	Coûts de remplacement courants positifs <sup>(1)</sup>	Risques potentiels futurs <sup>(2)</sup>	Coûts de remplacement globaux <sup>(1+2)</sup>	Expositions nettes <sup>(3)</sup>
<b>Opérations liées aux taux de change</b>					
Opérations de change à terme et swaps	3 385 259	37 238	35 270	72 508	57 632
Options de change	30 521	5 146	306	5 452	374
<b>Total</b>	<b>3 415 780</b>	<b>42 384</b>	<b>35 576</b>	<b>77 960</b>	<b>58 006</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>					
Interest rate swaps	1 243	23	-	23	17
<b>Total</b>	<b>1 243</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>23</b>	<b>17</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>					
Equity futures	131	-	8	8	2
Equity options	367 468	30 046	-	30 046	6 009
Warrant	44 917	10	4 490	4 500	900
<b>Total</b>	<b>412 516</b>	<b>30 056</b>	<b>4 498</b>	<b>34 554</b>	<b>6 911</b>
<b>Opérations avec des contreparties dans le cadre d'un accord de compensation</b>					
	<b>7 187 650</b>	<b>13 394</b>	<b>30 442</b>	<b>43 836</b>	<b>5 348</b>

(1) Contrats qui, sur base d'une évaluation à des cours de marché, dégagent un coût de remplacement à valeur positive.

(2) Le risque potentiel futur reflète le risque susceptible d'être encouru pendant la durée de vie résiduelle de l'instrument dérivé. Il est calculé sur base du nominal, en fonction du terme restant à courir.

(3) Correspond au montant du coût de remplacement global pondéré en fonction de la nature de la contrepartie.

<b>2016</b> EUR 000	Notionnel	Coûts de remplacement courants positifs <sup>(1)</sup>	Risques potentiels futurs <sup>(2)</sup>	Coûts de remplacement globaux <sup>(1+2)</sup>	Expositions nettes <sup>(3)</sup>
<b>Opérations liées aux taux de change</b>					
Opérations de change à terme et swaps	3 503 360	53 080	35 355	88 435	90 961
Options de change	30 954	4 696	310	5 006	4 999
<b>Total</b>	<b>3 534 314</b>	<b>57 776</b>	<b>35 665</b>	<b>93 441</b>	<b>95 960</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>					
Interest rate swaps	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>					
Equity futures	65	-	4	4	1
Equity options	280 739	31 058	16 844	47 902	9 580
Warrant	49 107	-	4 911	4 911	982
<b>Total</b>	<b>329 911</b>	<b>31 058</b>	<b>21 759</b>	<b>52 817</b>	<b>10 563</b>
<b>Opérations avec des contreparties dans le cadre d'un accord de compensation</b>					
	<b>8 025 719</b>	<b>2 504</b>	<b>31 649</b>	<b>34 153</b>	<b>6 308</b>

(1) Contrats qui, sur base d'une évaluation à des cours de marché, dégagent un coût de remplacement à valeur positive.

(2) Le risque potentiel futur reflète le risque susceptible d'être encouru pendant la durée de vie résiduelle de l'instrument dérivé. Il est calculé sur base du nominal, en fonction du terme restant à courir.

(3) Correspond au montant du coût de remplacement global pondéré en fonction de la nature de la contrepartie.

**b) Ventilation par degré de rating des contreparties**

Le tableau ci-après présente la ventilation des coûts de remplacement globaux, relatifs aux instruments financiers dérivés traités hors d'un marché réglementé reconnu, par degré de solvabilité des contreparties.

<b>2015</b> EUR 000	Notionnel	Aa2	Aa3	A1	A2	A3	Baa1	Baa2	Ba1	Sans rating	<b>TOTAL</b>
<b>Risque de crédit</b>											
<b>Opérations liées aux taux de change</b>											
Opérations de change à terme et swaps	3 385 259	-	-	-	-	-	-	-	-	72 508	72 508
Options de change	30 521	-	-	-	-	-	-	-	-	5 452	5 452
<b>Total</b>	<b>3 415 780</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>77 960</b>	<b>77 960</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>											
Equity futures	131	-	-	-	-	-	-	-	-	8	8
Equity options	367 468	-	-	-	-	-	-	-	-	30 046	30 046
Warrant	44 917	-	-	-	-	-	-	-	-	4 500	4 500
<b>Total</b>	<b>412 516</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>34 554</b>	<b>34 554</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>											
Interest rate swaps	1 243	-	-	-	-	-	-	-	-	23	23
<b>Total</b>	<b>1 243</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>23</b>	<b>23</b>
<b>Opérations avec des contreparties dans le cadre d'un accord de compensation</b>											
	<b>7 187 650</b>	<b>2 943</b>	<b>2 107</b>	<b>19 812</b>	<b>2 594</b>	<b>8 302</b>	<b>1 211</b>	<b>5 082</b>	<b>1 747</b>	<b>38</b>	<b>43 836</b>

**RAPPORT ANNUEL**

**2016**

40

<b>2016</b> EUR 000	Notionnel	Aaa	Aa2	Aa3	A1	A2	A3	Baa1	Baa2	Ba1	Sans rating	<b>TOTAL</b>
<b>Risque de crédit</b>												
<b>Opérations liées aux taux de change</b>												
Opérations de change à terme et swaps	3 503 360	-	-	-	-	-	-	-	-	-	88 435	88 435
Options de change	30 954	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 006	5 006
<b>Total</b>	<b>3 534 314</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>93 441</b>	<b>93 441</b>
<b>Opérations liées aux capitaux propres</b>												
Equity futures	65	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
Equity options	280 739	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 902	47 902
Warrant	49 107	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 911	4 911
<b>Total</b>	<b>329 911</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>52 817</b>	<b>52 817</b>
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt</b>												
Interest rate swaps	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations avec des contreparties dans le cadre d'un accord de compensation</b>												
	8 025 719	1 534	2 807	2 183	11 616	2 786	8 200	2 756	1 675	596	-	34 153

**c) Ventilation géographique**

Le tableau ci-après présente la ventilation géographique des coûts de remplacement globaux, relatifs aux instruments financiers dérivés traités hors d'un marché réglementé reconnu.

<b>2015</b> EUR 000	<b>TOTAL</b>	<b>2016</b> EUR 000	<b>TOTAL</b>
<b>Risque de crédit</b>		<b>Risque de crédit</b>	
Union européenne	129 003	Union européenne	156 733
États-Unis	701	États-Unis	2 105
Autres pays OCDE	17 028	Autres pays OCDE	8 220
Autres pays	9 641	Autres pays	13 353
<b>Total</b>	<b>156 373</b>	<b>Total</b>	<b>180 411</b>

**d) Convention d'échange de collatéral**

La Banque a conclu avec 47 contreparties des contrats de novation «Credit Support Annex» (CSA) qui régissent les dispositions concernant les transactions sur produits dérivés.



**NOTE 28**

**PRINCIPAUX POSTES DE REVENUS DE LA BANQUE**

<b>2015</b> EUR 000	Non domestique	Domestique	<b>TOTAL</b>
Marge d'intérêts	1 171	66 681	67 852
Commissions nettes	15 478	139 738	155 216
Revenus de valeurs mobilières	-	134 630	134 630
Résultat provenant d'opérations financières	106	(24 652)	(24 546)
Autres produits d'exploitation	138	6 135	6 273

<b>2016</b> EUR 000	Non domestique	Domestique	<b>TOTAL</b>
Marge d'intérêts	1 195	64 879	66 074
Commissions nettes	3 808	137 172	140 980
Revenus de valeurs mobilières	-	78 934	78 934
Résultat provenant d'opérations financières	468	(35 176)	(34 708)
Autres produits d'exploitation	104	38 108	38 212

La Banque fournit à ses clients, notamment, les services suivants :

- gestion de patrimoine et conseil en placement;
- conservation et administration de valeurs mobilières;
- location de coffres;
- représentation fiduciaire.

**NOTE 29**

**AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

La rubrique « Autres produits d'exploitation » se décompose comme suit :

EUR 000	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Reprise de provision pour AGDL	-	27 000
Récupération de TVA et d'impôts sur exercices antérieurs	148	106
Aide étatique à la formation	455	437
Loyers perçus	892	700
Reprise de provisions pour litiges	67	191
Remboursement AGDL	436	231
Plus-value sur cession immobilisation	75	8 174
Autres	4 201	1 373
<b>Total</b>	<b>6 273</b>	<b>38 212</b>

Le poste « Autres » comprend des services refacturés aux entreprises liées pour 683 milliers de EUR en 2016 (350 milliers de EUR en 2015); il n'y a pas eu de remboursements d'indemnités en 2016 (879 milliers de EUR en 2015).

### NOTE 30 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

EUR 000	2 015	2 016
Créance irrécupérable	586	799
Mise au rebut d'immobilisations incorporelles	5 209	3 005
Autres	1 278	702
<b>Total</b>	<b>7 073</b>	<b>4 506</b>

### NOTE 31 PERSONNEL

Au 31 décembre 2016 (2015), la Banque, y compris la succursale belge, emploie 815 (803) personnes, dont 51 (52) cadres dirigeants, 764 (751) cadres et salariés.

Les salaires payés au personnel, ainsi que les dotations aux plans de retraite et autres, s'élèvent à 86 385 milliers de EUR (31 décembre 2015: 84 013 milliers de EUR).

De ce montant, la part versée aux 51 dirigeants s'élève à 11 850 milliers de EUR (31 décembre 2015: 52 dirigeants, 11 730 milliers de EUR). Le montant versé aux membres du Conseil d'Administration est repris sous la note 20.

La Banque a versé à l'Administration des contributions luxembourgeoise, au cours de l'exercice 2016, un montant de 13 157 milliers de EUR (31 décembre 2015 : 12 665 milliers de EUR), au titre d'impôts retenus sur salaire au Luxembourg.

En 2016, le règlement de pension complémentaire n'a pas connu de modification significative. Outre les prestations retraite (cotisations patronales et personnelles), il prévoit le paiement d'un capital et d'une rente en cas de décès et d'invalidité.

Les dotations au fonds de pension (Luxembourg Pension Fund), où sont logées les provisions destinées aux futurs retraités de la Banque et de ses filiales, ont été calculées sur la base des calculs actuariels et d'un rendement attendu des actifs du fonds de 1.7%.

Au 31 décembre 2016, le montant de ces dotations, versées au fonds de pension s'élève à 3 111 milliers de EUR (31 décembre 2015: 2 660 milliers de EUR).

### NOTE 32 L'ENTREPRISE MÈRE

Les états financiers de Banque de Luxembourg sont consolidés par :

- le groupe CIC, dont l'entreprise mère est le Crédit Industriel et Commercial (CIC);
- le groupe BFCM, dont l'entreprise mère est la Banque fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et qui inclut le groupe CIC;
- le groupe Crédit Mutuel-CM11, dont l'entreprise mère ultime est la Caisse fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) et qui inclut le groupe BFCM; et
- le groupe Crédit Mutuel, dont l'organe central est la Confédération nationale du Crédit Mutuel (CNCM) et qui comprend le groupe Crédit Mutuel-CM11.

Les états financiers du groupe CIC peuvent être obtenus à l'adresse suivante:

6, avenue de Provence  
F-75009 Paris

Les états financiers des groupes BFCM et Crédit Mutuel-CM11 peuvent être obtenus à l'adresse suivante:

34, rue du Wacken  
F-67000 Strasbourg

Les états financiers du groupe Crédit Mutuel peuvent être obtenus à l'adresse suivante:

88-90, rue Cardinet  
F-75017 Paris

**NOTE 33**

**PROVISION AGDL, FGDL ET FRL**

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'« Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), a été remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100 000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20 000. La Loi prévoit, en outre, que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie soient protégés au-delà de EUR 100 000 pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans leurs comptes annuels par les établissements de crédit au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis à vis de AGDL sont utilisées/reprises au fur et à mesure de leur contribution au nouveau « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL), respectivement lors de la constitution du nouveau « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1<sup>er</sup> numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les États membres participants. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents et devra être atteint d'ici la fin de l'année 2018. Les contributions sont à verser annuellement entre 2016 et 2018.

**NOTE 34**

**AUTRES PROVISIONS**

Le montant renseigné sous « Autres provisions » est constitué principalement de la provision FGDL, FRL et AGDL (voir note 33), de provisions pour rémunérations et gratifications et de la provision forfaitaire d'un montant de 7 905 milliers de EUR.

**NOTE 35**

**PARTIES LIÉES**

La Banque n'a conclu aucune transaction significative avec des parties liées qui n'aurait pas été effectuée à des conditions normales de marché pour la période se terminant au 31 décembre 2016.



*NOTE 36***HONORAIRES VERSÉS AU CABINET DE RÉVISION AGRÉÉ**

Le montant des honoraires versés au cabinet de révision agréé pendant l'année 2016 est le suivant :

EUR 000	2015	2016
Frais de révision	357	357
Autres services d'assurance	41	61
Autres honoraires	-	660
<b>Total</b>	<b>398</b>	<b>1 078</b>

*NOTE 37***ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Aucun événement pouvant avoir un impact significatif sur les comptes annuels au 31 décembre 2016 ne s'est produit entre la clôture et la date du présent rapport.



# *Rapport du réviseur d'entreprises agréé*



Au Conseil d'Administration de la  
Banque de Luxembourg, société anonyme  
14, boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg

—

## RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration du 16 février 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Banque de Luxembourg S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

## RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES COMPTES ANNUELS

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## RESPONSABILITÉ DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## OPINION

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de Banque de Luxembourg S.A. au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

## AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 9 mars 2017,

KPMG Luxembourg  
Société coopérative  
Cabinet de révision agréé

S. Chambourdon

## NOTRE ACTIONNAIRE



La Banque de Luxembourg est une filiale du Crédit Mutuel-CIC (CM-CIC) au travers du Crédit Industriel et Commercial (CIC), qui détient 100 % du capital de la Banque. Non coté en Bourse, le groupe CM-CIC conjugue les forces des fédérations régionales du Crédit Mutuel avec celles du CIC. Le groupe appartient à ses quelque 4,97 millions de sociétaires-clients. Avec un effectif total de 69 500 collaborateurs au service de 23,8 millions de clients, il est un acteur majeur de la banque de détail en France. Il bénéficie d'une excellente solidité financière avec des capitaux propres de EUR 39,6 milliards et un ratio de solvabilité "Tier 1" de 15 %. Les agences de notation Moody's, Standard & Poor's et Fitch attribuent respectivement un rating "Aa3", "A" et "A+" au groupe, ce qui lui vaut de figurer parmi les banques les mieux notées de la zone euro.



En 2014, le «stress test» et la revue de la qualité d'actifs (AQR) effectués par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) ont confirmé la solidité du groupe Crédit Mutuel. Depuis novembre 2014, il figure parmi les 126 banques européennes importantes, surveillées directement par la BCE dans le cadre du mécanisme de surveillance unique (MSU). La Banque de Luxembourg est l'un des éléments majeurs de CIC Private Banking, le dispositif de banque privée internationale du groupe. Aux côtés de la Banque CIC (Suisse), de CIC Banque Transatlantique et de la succursale du CIC à Singapour, elle apporte aux clients du réseau CIC Private Banking une dimension et des solutions internationales aux besoins patrimoniaux qu'ils rencontrent.



{ [WWW.CREDITMUTUEL.COM](http://WWW.CREDITMUTUEL.COM) }  
{ [WWW.CIC.FR](http://WWW.CIC.FR) }

## NOS IMPLANTATIONS



### LUXEMBOURG

14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
55, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg-Howald  
Tél. : (+352) 49 92 41 – Fax : (+352) 49 924 55 99  
[www.banquedeluxembourg.com](http://www.banquedeluxembourg.com)





## **BELGIQUE**

Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 120, B-1000 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 663 45 43 – Fax : +32 (0)2 663 45 41  
[www.banquedeluxembourg.be](http://www.banquedeluxembourg.be)

Gand, 3Square Village  
Rijvisschestraat 124, B-9052 Gand  
Tél. : +32 (0)9 244 00 44 – Fax : +32 (0)9 244 00 49  
[www.banquedeluxembourg.be](http://www.banquedeluxembourg.be)



[www.banquedeluxembourg.com](http://www.banquedeluxembourg.com)